



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

OBJET

Affaires budgétaires

Autorisation de
programme/Crédits de
paiement 2024

Date de convocation
22 mars 2024

Date d'affichage
15 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Le six avril deux mil vingt-quatre à neuf heures trente

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINÉ, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Carine PIBOULEU, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Christophe DUTHEIL à David ATES, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Véronique LEPRUN à Jacky DONJON

Excusé : Virgile FIELBARD

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle :

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris des modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place cette procédure pour les deux programmes d'investissement suivants : Voie verte et rénovation bâtiment périscolaire comme suit :

PROJET VOIE VERTE

Projet	Opération	AP/TOTAL OPERATION TTC
Voie Verte	375 Voie verte	832 000 €

Dépenses prévisionnelles

CP/Crédits budgétaires	202	2025
Dépenses prévisionnelles	570 000 €	262 000 €

Recettes prévisionnelles

CP/Crédits de paiement	
FCTVA	136 448 €
Subvention attendues	
Région	92 000 €
Etat - DSIL	185 000 €
CTS Cœur de Savoie	65 000 €
CC Cœur de Savoie fond de concours	107 000 €
Département	55 545 €

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

CONSTRUCTION DU BATIMENT PERISCOLAIRE MUTUALISE (maîtrise d'ouvrage communauté de Communes Cœur de Savoie)

Projet	Opération	AP/TOTAL OPERATION TTC
Rénovation bâtiment périscolaire	378 Bâtiment périscolaire	1 185 500 €

Dépenses prévisionnelles

CP/Crédits budgétaires	2024	2025	2026
Dépenses prévisionnelles (fonds de concours)	127 000 €	880 000 €	178 500 €

Contribution via le chapitre 204.

Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5217-10-7 et 5217-10-9,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023/33 relative à l'autorisation de programmes/crédits de paiement 2023,

PRECISE que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2024 sur l'opération concernée.

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
28	0	0	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacky GACHET



Le Maire,
David ATES

